



Rattachement de la RR Orly à la RI Le « non » qui fait Recette



Suite logique de la création de la Direction Interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), la question du rattachement de la Recette Régionale (RR) d'Orly à la Recette Interrégionale (RI) de Roissy était soumise au vote, lors d'un Comité Technique Local le 19 septembre dernier.

À part l'UNSA qui s'est abstenue, toutes les organisations syndicales (OS) ont voté contre ce rattachement.

À la RI de Roissy le rattachement impactera les agents par une charge de travail supplémentaire et ceci avec un abondement en effectifs succinct.

À Orly, la disparition de la recette va engendrer de nombreux problèmes, notamment la gestion du numéraire et le transfert de fonds par des collègues à un établissement bancaire situé hors de la plate-forme orlytienne.

Ce vote Contre reflète notre vision de l'administration des Douanes : une administration de contrôle et de régulation des échanges au service des citoyens, devant par conséquent disposer d'un réseau comptable fort et étoffé, donc exactement l'inverse de ce que propose cette réforme.

Sommaire

Introduction	p2
Ordre du jour	
<i>I – Centralisation RR Orly vers RI</i>	pp 3-4
<i>II – Questions diverses</i>	p5
Annexes	
<i>n°1 : préalable SOLIDAIRES</i>	p7
<i>n°2 : avis intersyndical (impulsé par SOLIDAIRES) voté en CHSCT</i>	pp 8-9

Introduction

Mercredi 19 septembre un Comité Technique Local (CTL) s'est réuni à Roissy avec comme ordre du jour principal le rattachement de la compétence comptable d'Orly à Roissy et la création de la recette interrégionale (RI) de Roissy.

1° Présents

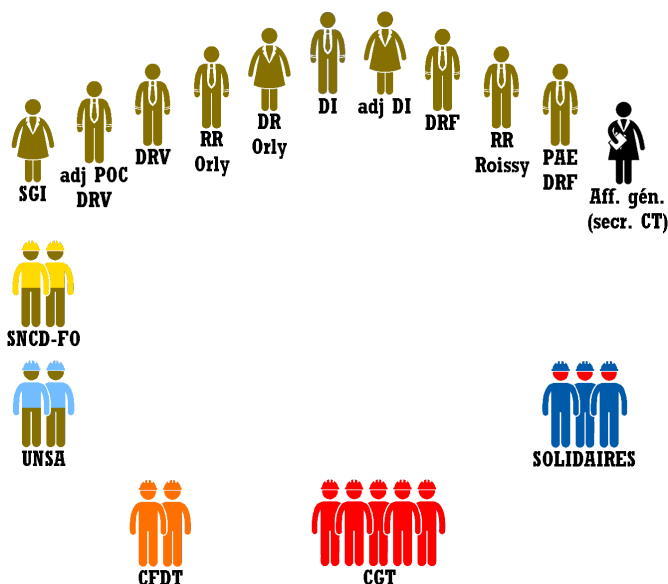
a) « haute » administration :

Présidence : Ce CT était présidé par M. Legué, directeur interrégional (DI).

Autres représentants : M. Legué était assisté :

- de M^{me} Sarti, ex cheffe du BOP-GRH (Budget Opérationnel de Programme) et nouvelle adjointe au DI, promue sur place.
- des receveurs régionaux d'Orly (M. Benoit) et de Roissy (M. Guéry),
- des directeurs régionaux (DR) d'Orly (M^{me} Charlon) et de Roissy Fret (M. Cornillou).
- Étaient également présents, le DR Voyageurs (M. Rubler), le chef du PAE de la DR Fret (M. Duffet), l'adjoint au chef du POC Voyageurs (M. Oberlé) et la secrétaire générale interrégionale (M^{me} Boustani-Dignocourt).

Secrétariat : par une rédactrice aux affaires générales.



La représentation spatiale des présents

b) organisations syndicales (OS) : Les cinq syndicats représentatifs étaient présents :

- la CGT avec 5 représentants (4 titulaires et 1 experte),
- SOLIDAIRES avec 3 représentants (1 titulaire, 1 suppléant et 1 experte),
- l'UNSA, la CFDT et FO avec 2 représentants chacun (1 titulaire et 1 suppléant pour l'UNSA et FO ; 1 titulaire et 1 expert pour la CFDT).

2° Contexte

À vrai dire le sujet n'a rien de nouveau. Il est débattu depuis un an, depuis la décision de rattacher la Direction Régionale (DR) d'Orly à la Direction Interrégionale (DI) de Roissy.

À l'origine la Recette Régionale (RR) d'Orly devait être rattachée à la RI de Paris mais avec la création de la Direction Interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), il a semblé plus logique de la fonder dans Roissy.

Depuis septembre 2017 plusieurs réunions à différents niveaux se sont tenues : CTL IDF, CTL Roissy, CHSCT 93 (dont dépend Roissy), la dernière étant le CTL du 3 juillet dernier au siège de la DIPA.

Aujourd'hui, il s'agissait d'entériner par un vote la fin du processus et donc le rattachement définitif et officiel de la RR d'Orly à la RI de Roissy.

3° Préalables

Lecture de déclarations préalables par :

- la CGT, sur l'ombre du Comité d'Action Publique 2022 (CAP22),
- la CFDT, sur l'écoute du RR Roissy,
- et SOLIDAIRES, sur l'historique de la centralisation comptable qui fragilise la dimension fiscale de la DGDDI et sur les problématiques locales (voir annexe en p7).

Seules les organisations syndicales alliées aux élections professionnelles avec des syndicats de cadres supérieurs n'ont pas eu de déclaration ou tenu de propos préalables :

- aussi bien Force-Ouvrière (FO), allié au Syndicat National des Cadres des Douanes (SNCD),
- que l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), allié à la Confédération Générale des Cadres (CGC).

Ordre du jour

I – Centralisation comptable de la RR Orly vers la RI Roissy

A) Présentation

Après la lecture des déclarations de SOLIDAIRES, de la CGT et de la CFDT, le président (Philippe Legué) a rappelé les étapes du processus, sa logique et les moyens mis en œuvre pour créer la RI Roissy.

1°) Calendrier

Il y aura une phase intermédiaire entre le 01/10 (transfert des activités comptables de la RR Orly vers la RI Roissy) et le 01/11 (clôture des opérations de la RR Orly). La passation de caisse s'effectuera le 09/11/18.

2°) Détention des Sommes, Titres ou Valeurs (STV) à Orly :

Le chef du Pôle d'Ori-entation des Contrôles (POC) de la DR Orly en sera le gardien, le temps de l'arbitrage et de la décision.

Aux questions de SOLIDAIRES sur la durée de la détention et les modalités de restitution, il a d'abord été répondu par la DR Orly : « 48h ; pour les enquêtes DNRED, ce sera plus long », le DI précisant que ce sera le chef de POC qui fera les restitutions. Concrètement « l'opération ce sera le déplacement du coffre du bureau de M. Benoit vers le bureau de M. Bertani ». La CGT demandant s'il y avait un seuil, le DI a indiqué « ce n'est pas prévu à ce stade ».

3°) Perceptions

a) Par carte bancaire (CB)

Ce sera « autant que faire se peut » ! 3 preuves devront être scannées à la RI :

- la facturette,
- le document attestant de l'assiette (quittance ou PV 420D),
- l'accusé de réception.

b) Par chèque

Ce mode a vocation à être minoritaire. La transmission se fera via une lettre suivie envoyée directement au comptable à Roissy.

c) En numéraire :

Il y en a beaucoup. Aussi d'après le RR Roissy « c'était le sujet important à traiter dans cette centralisation ». De sorte que le comptable a pris un certain nombre de mesures :

- Relèvement du plafond des sous-caisses : 10 000 € à la BSE Sud et 5 000 € à la BSE Ouest, 1000 € au bureau d'Orly et à la BSE Fret et Périphérie. Il y aura 1 décaissement chaque semaine¹.
- Choix des lieux et date de dépôt : aux agences de la banque postale de Rungis et du Terminal d'Orly Ouest, les employés ne prennent pas l'argent. Pour l'agence de Chevilly-Larue, la DI Roissy n'a pu réserver que 2 jours dans la semaine (car les agences ont elles-aussi des autorisations d'encaisse).
- Désignation de mandataires : Il y en aurait² 27 en tout. Aux demandes de précisions de SOLIDAIRES, le RR Orly a indiqué 9 à Sud, 8 à Ouest, 3 à Fret et Périphérie, 6 au bureau. Mais, d'après la DR Orly, « dans les faits ce sera l'encadrement [...] l'équipe d'encadrement sait que c'est elle qui va le faire ».

4°) Effectifs

Le DI a refusé de répondre sur les effectifs de référence (ER = effectifs budgétés). Devant l'insistance des syndicats CGT, SOLIDAIRES et CFDT, rappelant 5 départs cette année, le DI a donné des précisions en matière d'effectifs réels. Il a annoncé l'arrivée au 01/07/18 d'un agent de catégorie C au secrétariat de la RR Roissy pour un mi-temps (l'autre mi-temps étant pour le contentieux de la DR Surv). Mais aussi :

- l'arrivée d'un collègue de la RR Montpellier le 08/10/18,
- le transfert des 2 agents Paris-spéciaux de la RR Orly vers la RI Roissy,
- l'arrivée d'un agent expérimenté de la DR Paris-Est,
- l'arrivée à la caisse (passant de 6 à 7 agents), vers novembre, d'un agent inscrit Tableau Interne de Mutation (TIM).

¹ Voire 2 décaissements à Sud : le jour habituellement retenu et le jour où les sommes dépasseront le plafond.

² Le détail livré par le RR Orly ne tombe pas tout à fait juste (9 + 8 + 3 + 6 donne 26, et non 27) !



B) Décision

À l'issue d'un débat portant sur les questions d'organisation du travail, de transport et de remise des fonds et d'abondement en personnels, il a été procédé au vote.



1° Le vote

- CONTRE : SOLIDAIRES, la CGT, la CFDT et FO ont voté contre ce rattachement.
- ABSTENTION : UNSA.



2° Explications de vote



a) Les syndicats signataires du Plan Stratégique Douanier (PSD)³

L'UNSA s'est abstenue, considérant qu'il y a « quelques modifications au projet initial » et « une simplification du système », mais que le tout n'était pas suffisant. Puis, l'UNSA a proposé « qu'on se revoit dans six mois » quand même pour un premier bilan. On rappellera qu'un vote « non » de leur part aurait entraîné une reconvoquection du CTL...

La CFDT a indiqué qu'« il y avait eu une réflexion sur la simplification » mais a trouvé le projet trop « flou » pour pouvoir le voter.

De même que FO (SNCD), qui pourtant de l'aveu même d'un de ses représentants « n'a pas pour habitude de bloquer des processus d'évolution ».



b) SOLIDAIRES

Pour nous au contraire, il n'y a aucun « flou » dans cette réforme, la qualité des documents de travail présentés n'est pas attaquable en tant que telle et le nombre de réunions consacrées à ce sujet a largement permis les échanges, quand bien même quelques questions restent posées.

Mais le problème de fond est que cette mesure est mauvaise au niveau national et pose de toute façon des problèmes d'organisation au niveau local.

Au niveau national nous sommes contre la création des RI, de même que nous étions contre la disparition des recettes locales.

Cette centralisation au niveau inter-régional n'est de toute façon qu'une étape vers la disparition d'un réseau comptable propre à notre administration. Or, nous sommes une administration fiscale.

Quid de l'autonomie et même de l'avenir d'une administration des douanes qui n'aurait plus d'« indépendance » comptable ? Et quid de l'avenir des collègues occupant les emplois correspondants à ce réseau ?

Au niveau local, si aucun problème de reclassement ne se pose pour les collègues de la RR d'Orly, le rattachement impactera par contre les agents de la RI de Roissy.

En effet, une charge de travail supplémentaire est à attendre, et ceci avec un abondement en effectifs succincts. Certes, 6 agents vont rejoindre la RI à divers titres (Paris Spé, Tableau Annuel de Mutations -TAM-, hors concours) mais 5 autres venant d'être mutés, le bénéfice net est très faible.

Par ailleurs, à Orly, la disparition de la recette va engendrer de nouveaux problèmes, notamment la gestion du numéraire dans le cadre des Manquements à l'Obligation Déclarative (MOD) par exemple, et le transfert de fonds par des collègues à des établissements bancaires situés hors de la plate-forme orlytienne.

Pour toutes ces raisons, il nous était impossible à SOLIDAIRES de voter autre chose que « non ».

Ceci ne met pas en cause le travail des agents qui ont participé à l'élaboration de ce rattachement mais est de notre part un choix clair quand à ce que doit être l'administration des Douanes :

- une administration de contrôle et de régulation des échanges au service des citoyens,
- et devant par conséquent disposer d'un réseau comptable fort et étoffé.

Donc exactement l'inverse de ce que propose cette réforme.

³ Voir ici : <http://www.solidaires-douanes.org/PSD>

■ ■ ■ II – Questions diverses



A) Antiterrorisme en Surveillance

Objet : La CGT avait demandé des éléments sur la mise en place du dispositif anti-terroriste en SURV.

Présentation de la DI

Le DI a d'abord exposé la nouvelle place prise par la préfecture dans la réflexion et la gestion des questions de sûreté et de sécurité aéroportuaire. Puis le DI et le DRV ont complété sur les modalités opérationnelles retenues :

- connexion au réseau ACROPOL (Automatisation des Communications Radioélectriques Opérationnelles de la POLice Nationale),
- mise à disposition d'un officier de liaison interrégional auprès du Service de Renseignement Territorial (SRT⁴), la DIPA étant la seule DI à l'avoir fait.
- menée d'exercices, avec un d'ampleur en novembre 2017 (500 agents de l'Etat et 500 figurants), + des exercices mensuels avec là aussi des agents « actifs » et « en plastron », et d'autres, internes à la DRV.

Réactions syndicales

L'UNSA a remarqué que face aux problèmes de structure remontés, le gestionnaire aéroportuaire parle de « gestion des flux ». SOLIDAIRES a répondu qu'on touchait là au cœur du sujet. Aéroports De Paris (ADP) – PARIS-AÉROPORTS a en effet une gestion tendant à une maximisation des flux de personnes, notamment dans les espaces commerciaux de la plateforme, afin d'augmenter son chiffre d'affaires. L'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv pourrait inspirer une véritable sécurisation, mais ce serait un choix politique fort, qui n'est pas à l'ordre du jour...



B) Sécurisation du bâtiment 3701 (Recette, FP, etc)

Objet : en complément de la délibération intersyndicale impulsée par SOLIDAIRES en CHSCT, la CGT avait demandé un point d'étape en Comité Technique sur les mesures prises, suite à l'accident dont ont été victimes 2 collègues le 20 juin dernier au carrefour situé à proximité du bâtiment 3701.

Présentation de la DI

Le DI indique que la préfecture de Police a été réactive, ayant transmis un rapport ces dernières semaines. Des discussions sont en cours avec ADP pour savoir quelle option seraient retenues.

Ainsi pour le carrefour, il serait prévu la reconfiguration du Stop, avec refonte du marquage au sol et l'apposition de signaux lumineux. Et si ce système n'est pas validé, on irait vers des feux tricolores, au carrefour Sonnet, dans les 2 sens de la rue des Terres Noires.

Pour le passage piéton entre le 3701 et le parking :

- soit des coussins berlinois (dos d'âne rouge),
- soit une zone 30 km/h avec réhaussement du passage piétons.

Réactions syndicales

Une préférence s'est dégagée pour les feux tricolores et la zone 30 avec réhaussement du passage piéton. En supplément :

- FO ayant proposé des bandes rugueuses sur 3 axes, la CGT a ajouté que ce sont surtout les gens en provenance du site d'Air France cargo qui arrivent vite.
- L'UNSA a indiqué qu'avec ces projets de travaux « c'est en train de devenir des terrains de motocross ».
- SOLIDAIRES a rappelé la possibilité, dans les 2 sens, d'un espace de *décrochement* pour les bus.



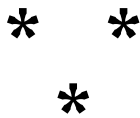
C) Sécurisation PIAC et utilisation vidéo-surveillance en SURV

Le DI a indiqué à la CGT que la sécurité pour les places de parking de la PIAC (Plateforme Industrielle d'Appui Courrier) sera évoquée lors d'une prochaine réunion avec La Poste.

Suite à une plainte d'un passager à l'issue d'un contrôle, l'USD-FO a questionné l'opportunité de l'usage de caméras GoPro en SU. Après avoir dit que par chance des vidéos permettaient ici de disculper les collègues, le DI a indiqué y être favorable pour la BSERI. SOLIDAIRES a indiqué être favorable aux GoPro pour toutes les brigades. En effet lorsqu'il y a conflit, les agents subissent trop souvent des interrogatoires par leur hiérarchie, sans bénéficier de la présomption d'innocence et encore moins de soutien..

 **SOLIDAIRES Douanes était représenté par Fabien Milin (titulaire), Guillaume Quéromès (suppléant) et Anne-Sophie Lesage (experte). Pour plus de précisions, les contacter.**

4 Le SRT est le service de renseignement de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP), au sein de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN).



Annexe n°1 : notre déclaration préalable



Comité Technique Local
du mercredi 19 septembre 2018
Centralisation de la RR d'Orly
vers la nouvelle RI de Roissy



Missions

préalable

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour un Comité Technique (CT) de la Direction Interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) **dédié à la centralisation comptable de la Recette Régionale (RR)** d'Orly sur la recette interrégionale (RI) de Roissy. Ainsi que l'indique un des 2 documents de travail, tous deux plutôt de bonne facture, nous en voyons, au niveau administratif, en quelque sorte « le bout du tunnel ».

En effet, les 1^{ers} travaux réactifs à cette centralisation ont été menés à la direction générale (DG) voilà quatre ans. Pas de quoi nous réjouir pour autant, ces travaux et cette réforme ayant été inspirés par le Plan Stratégique Douanier (PSD). Projet global de restructuration, de fermeture de services, et in fine de *destruction* de notre administration. Le terme est fort, nous direz-vous, pourtant l'historique de la centralisation comptable nous confirme dans cette approche.

La 1^{ère} centralisation menée il y a plus de 10 ans, des recettes locales (RL) et principales (RP) vers les Recettes Régionales (RR), devait « renforcer » le réseau comptable.

De même, dans le cadre du PSD, la centralisation actuelle des RR métropolitaines vers les RI, devait à nouveau « renforcer » le réseau.

Avec le Comité d'Action Publique 2022 (CAP 22), on voit ce qu'il en advient. Nous entendons d'ores et déjà le transfert du recouvrement, mais également de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et de la TVA pétrole à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), tandis que les Taxes Intérieures de Consommation (TIC) sont sur la sellette.

Certes, au sein de la DIPA, nous serons *a priori* touchés à la marge par ces opérations de transfert. Néanmoins, la pente est là au niveau national, et il n'est pas certain qu'un réseau comptable autonome perdure au-delà de quelques années au sein de la DGDDI.

C'était donc bien en position de responsabilité que notre organisation syndicale s'était opposée par le passé à ces opérations de centralisation.

Ces propos préalables nationaux étant posés, venons-en aux problématiques locales.

Celles-ci ne concernent pas nos collègues de la RR d'Orly qui ont pu être réaffectés dans les services d'Orly selon leurs souhaits. Ce qui est à noter positivement, et est à mettre au crédit de leur ancienne direction interrégionale d'appartenance (IDF), et de la DIPA. Ces problématiques concernent à dire vrai les agents des services opérationnels d'Orly, ainsi que les agents de la nouvelle RI de Roissy.

Du point de vue de la RI de Roissy, il y aura une charge de travail supplémentaire. Les documents de travail indiquent une augmentation globale de l'activité de 12 à 15%.

Y aura-t-il une augmentation des effectifs correspondant à cette charge de travail supplémentaire, déjà accompagnée d'une prime comptable RI en ce mois de septembre ? D'autant que les agents auront à s'approprier les spécificités locales orlysiennes.

La question vous avait déjà été posée dernièrement lors du CHSCT 93 du 25 juin, dont la délibération, impulsée par SOLIDAIRES et portant avis des représentants du personnel figure en annexe. Vous nous aviez répondu qu'il y aurait une augmentation, sans nous en préciser le volume et l'expérience des agents en Recette (agents PACTE, Paris-spécial, recrutement hors concours, mutations au titre des TIM et TAM, enquêtes).

Du point de vue des services opérationnels d'Orly, la question du transfert du numéraire est posée. Concrètement, les agents sont obligés de transporter des fonds à une agence de la banque postale située en dehors de la plateforme d'Orly. Sans qu'existe une doctrine claire et cohérente pour l'ensemble des services. Tantôt le chef de service et son adjoint ? Tantôt 2 adjoints ? Tantôt plutôt 2 agents désignés par leur hiérarchie ? Tantôt en véhicule banalisé, tantôt en véhicule sérigraphié, tantôt en civil, tantôt en uniforme ? Enfin, au-delà des questions de compensation indemnitaire pour lesdits agents, quid des conditions de sécurité au travail et des responsabilités de l'ensemble des acteurs ?

A minima, puisqu'il s'agit d'une recette *interrégionale*, il nous semble indispensable qu'il y ait une doctrine uniforme pour l'ensemble des agents de la DIPA.

Pour ces différentes raisons, nationales et locales, nous n'aurons d'autre choix que de nous opposer à ce projet de centralisation.

Roissy, le mercredi 19 septembre 2018
La délégation SOLIDAIRES Douanes

Annexe n°2 : la délibération votée en CHSCT (début)



CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis
Plénier du 25 juin 2018



Conditions de travail

délibération

Point n°1 : Centralisation comptable de la Recette Régionale (RR) d'Orly sur la Recette Interrégionale (RI) de Roissy

Introduction

La Direction des Douanes nous présente aujourd'hui un projet de fusion/absorption avec la centralisation de la Recette Régionale des Douanes (RR) d'Orly sur la RR de Roissy, qui deviendra alors Recette Interrégionale (RI) de Roissy au 01/10/2018.

Pour bien situer le contexte de ce projet, il convient de revenir sur la 1^{ère} centralisation comptable de 2007. Officiellement, via la « régionalisation », la haute administration avait décidé déjà de « professionnaliser » (les agents concernés apprécieront) la fonction de comptable en Douane, les métiers liés à la comptabilité et au recouvrement. Dans les faits, il y eut une perte de compétence, beaucoup de comptables n'ayant pas suivi leur poste.

I – Un périmètre sujet à débat

Présentement, une décennie plus tard, la haute administration centralise à nouveau, cette fois-ci en interrégionalisant. Le document de travail est clair sur le sujet : « ce rapprochement s'inscrit dans un projet de réorganisation lié au plan stratégique de la Douane » (page 2).

Pourtant **nous sommes circonspects sur la visibilité de la Direction à l'égard d'une telle mesure.**

D'abord, le (seul) document de travail omet de dévoiler les récentes **annonces de M. le ministre et de M. le Directeur Général** des Douanes relatives à Action Publique 2022. Au cas d'espèce sur la potentielle disparition dans les toutes prochaines années du réseau comptable douanier, à l'issue d'un rapprochement avec celui de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ensuite, le seul document de travail semble ne pas tenir compte des dernières annonces en matière de périmètre directionnel. Il est ainsi dit en sa page 2 que « la Direction des Douanes et Droits Indirects d'Orly est rattachée fonctionnellement à la Direction Interrégionale Paris Aéroports (DIPA) depuis le 1^{er} mars 2018. Le transfert informatique des données RUSH (personnel) et des applications métiers a été réalisé pour cette date ».

Or, le **Comité Technique de Réseau (CTR)** de la DGDDI, interrompu le 15 juin, reprendra les discussions ce mardi 26 juin (demain!) sur un point particulier : la compétence des comités techniques des services déconcentrés des directions interrégionales d'Ile-de-France et de Paris-aéroports (point 6). L'intitulé étant sibyllin, le contenu de la fiche transmise au CTR est plus clair et indique que la gestion de la DR Orly relèverait à nouveau de la DI IdF jusqu'aux prochaines élections professionnelles⁵ ! Un projet d'arrêté est même présenté à cette occasion (voir annexe).

II – La forme : une méthodologie perfectible

Dans la conduite de son projet, la Direction a insuffisamment associé les acteurs concernés.

1°) Un manque d'association des personnels

Les personnels de la recette régionale de Roissy n'ont eu qu'une seule réunion d'information menée par le receveur, qui portait uniquement sur les opérations qu'ils auraient à traiter et sur quelques problématiques que la hiérarchie avait déjà constaté. Mais ni la DI n'est venue officiellement voir les agents pour les informer qu'ils auraient à gérer les opérations d'Orly, ni même le directeur général, qui s'est pourtant déplacé le 10 novembre 2017 à la recette régionale d'Orly.

Heureusement, les agents de la recette ont été convoqués service par service dans le but de trouver des solutions pertinentes, de manière que les exigences hiérarchiques puissent être contentées au mieux. Les remarques ont été ainsi partiellement retenues.

⁵« La compétence de la DI IdF sur la DR d'Orly doit donc être confirmée par l'adoption d'un arrêté jusqu'aux prochaines élections de fin d'année 2018. A défaut, aucune instance ne serait désormais compétente pour examiner les questions d'organisation ou de fonctionnement concernant la DR d'Orly, jusqu'aux élections de fin d'année. Les directeurs interrégionaux d'Ile-de-France et de Paris-aéroports travailleront de concert pour préparer les mesures qui concerneront la direction régionale d'Orly lors des prochains CTSD ».

Annexe n°2 : la délibération votée en CHSCT (suite et fin)

2°) Une représentation du personnel minorée

Enfin, au niveau de la représentation du personnel, nous remarquons que la Direction ne produit pas de documents conformes au nouveau canevas ministériel en matière de réorganisation⁶. Ici ni dossier de présentation, ni plan des locaux comparé (avant/après) !

III – La mise en pratique : des questions en suspens

De nombreux éléments relatifs à la concrétisation du projet manquent dans le (seul) document transmis.

1°) L'organisation du travail

L'organisation des futurs locaux restera très certainement la même qu'actuellement. Et certes il y aura toujours un pôle comptabilité/caisse et un pôle recouvrement, mais au sein de chacun d'entre eux les choses devront changer, le volume très supérieur de dossiers imposera de nouvelles méthodes de travail.

La liste des opérations de **caisse** à pointer journalièrement sera ainsi :

- beaucoup plus longue,
- beaucoup plus lourde,
- beaucoup trop responsabilisante pour la laisser à un effectif réduit.

Pour la comptabilité, nous manquons de visibilité sur la future organisation qui sera à même de répondre à la charge de travail.

De même, une quantité importante de dossiers de **recouvrement** va être récupérée, et pour l'instant rien n'indique qu'il y aura le personnel en face de cette charge. S'ils sont récupérés sans les agents, dans l'attente, il faudra :

- Définir des priorités, lesquelles ?
- Voire définir une toute autre organisation... laquelle ?
- À terme, y aura-t-il des portefeuilles ou un traitement en commun ?
- Cette absorption pose en outre un problème de calendrier qui sera plus important encore si les effectifs ne suivent pas.

Or une masse de dossiers va affluer concernant les amendes spécifiques à Orly et notamment en surveillance (procédures « in corpore », etc.).

À titre d'exemple, le service du recouvrement forcé de Roissy, après une visite à son homologue d'Orly, a demandé l'installation d'armoires supplémentaires. La Brigade Hors Rang (BHR) a livré fin mai les armoires manquantes, ce qui amène un total de 10 grandes armoires de 1M20 et 2 basses de même taille. Ces dernières vont contenir les 1500 dossiers actuellement en recouvrement à Orly et les 1900 dossiers de Roissy.

2°) Les effectifs

Dans le bureau du service de recouvrement forcé, 5 personnes travaillent et ceci dans 38 m².

Quand les effectifs de ce service sont au complet, 6 personnes le composent et nous évaluons que 8 personnes minimum sont indispensables pour faire tourner dans des conditions acceptables ce service.

À ce titre, nous nous joignons au personnel de la recette de Roissy qui espère que le nombre d'emplois de la RR d'Orly sera redéployé à Roissy, comme l'avait annoncé le directeur général le 13 septembre 2017 en réunion de travail à la Direction Générale.

3°) Le calendrier

Au vu du calendrier repris dans le seul document de travail de ce CHSCT, les opérations de transfert vont commencer au 1^{er} septembre et l'arrêt du recouvrement d'Orly au 1^{er} juillet.

Nous tenons à rappeler que tandis que les autres recettes accueillantes ont eu 2 ans pour se **préparer**, la recette de Roissy (accueillante pour la DIPA n'a eu qu'une année, avec de plus des effectifs réduits.

C'est pourquoi le versement de la **prime comptable** aux agents de la RI à compter du 1^{er} septembre 2018, n'en est que plus légitime.

Pour conclure

Nous ne pouvons qu'émettre un **avis réservé dans la forme**, les personnels ayant d'abord été insuffisamment associés, et ensuite la représentation du personnel ne disposant pas, malgré le document de 6 pages, ici d'un véritable dossier de présentation, ou encore même de plans. Cette réserve ne pouvant être levée qu'à la présentation de ces documents lors d'un prochain CHSCT à la rentrée. Par ailleurs, **sur le fond, nous émettons un avis négatif**, cette réforme ne répondant à aucun objectif métier, s'inscrivant ô contraire dans le projet stratégique Douanier. Enfin **dans les modalités de mise en place**, si nous donnons acte à la Direction (locale et générale) d'avoir veillé au reclassement des agents d'Orly sur place, nous regrettons l'absence d'annonce de transfert conséquent d'emplois vers la recette de Roissy pour faire face à l'augmentation de la charge de travail...

⁶ Note d'orientation ministérielle 2018, p2 : « La fiche d'impact actuelle, centrée essentiellement sur la notion de projet important et non sur l'évaluation de ses impacts sur les conditions de travail des agents, ne permet pas de débattre dans un dialogue social constructif des projets dans les CHSCT. Au cours du 1er semestre 2017, en concertation avec les directions générales, a été conduit un travail de refonte de l'actuelle fiche pour tendre vers l'élaboration d'un dossier de présentation de la prise en compte des conditions de travail dans un projet. Ce document est joint en annexe n°1 et sera utilisé pour les projets présentés CHSCT. [...] ».

Rattachement de la RR Orly à la RI Le « non » qui fait Recette



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
sections d'Orly et de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : dipa@solidaires-douanes.org